AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-4-3-70 029885

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE,

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN N° 113

FEVRIER 1970

2°/ Nématodes : contre les nématodes et les anguillules qui infestent de nombreux terrains maraîchers, sont employés des produits agissant sous forme gazeuse, injectés plus ou moins profondément dans le sol, Dichloropropane-Dichloropropène ou D.D. à 3-400 l/ha, le Dibrométhane ou Bromure d'éthylène ou D.B. à 150 ks de matière active/ha, le Dichloropropène à 200-250 l/ha. Ce dernier produit est commercialisé également en association avec le Méthylisothiocyanate et utilisé à doses variables suivant que l'on désire intervenir sur des nématodes libres ou enkystés. L'emploi du Dichloropropène seul ou en association demande une préparation soignée du sol.
Deux autres produits sont de mode d'emploi différent :
- le Méthyldithiocarbamate de sodium ou Métam-sodium, surtout efficace contre les Nématodes libres est épandu par arrosage à la dose de 5-600 l. (jusqu'à 1 000 l. en sols très compacts) de matière active à l'hectare ; l'emploi de ce produit nécessite un gros apport d'eau.
- le Dazomet d'action polyvalente employé par épandage de granulés immédiatement incorporés au sol à la dose de 5 à 700 kg/ha.

Tous les produits nématicides sont très phytotoxiques et doivent donc être appliqués environ 3 semaines (parfois nettement plus suivant le produit et les conditions climatiques) avant la mise en culture du sol traité. A noter que certains produits agissent également contre d'autres parasites qui séjournent dans le sol et certains d'entre eux contre les plantes adventices.

3°/ Champignons : Les champignons parasites qui se conservent dans le sol : Fusarium, Verticillium, Pythium, Sclérotinia ... peuvent être détruits par le Métam-sodium cité ci-dessus, le Formol sous forme de solution dosant 250 à 500 cm3 de formol commercial à 40 % au m2 ou même par une association des deux.

Peuvent être également employés :
- le Dichloran efficace contre le Botrytis et le Sclérotinia de la laitue.
- le Quintozène (P.C.N.B.) actif contre Pythium, Verticillium et Fusarium, mais surtout Botrytis et Sclérotinia.
- le Thirame (T.M.T.D.) qui agit sur Botrytis, Mildiou de la laitue et comme le Manèbe et le Zinèbe sur les fontes des semis.

Cette liste n'est pas limitative et selon le parasite il peut être fait appel à d'autres fongicides.
Il faut signaler également comme produit de traitement du sol, la Chloropicrine utilisée pour lutter contre divers parasites, notamment Nématodes et certains champignons du sol : Verticillium, Rhizoctonia, Pythium.... Par suite de sa toxicité, l'application de ce produit est règlementée.

Enfin le traitement à la vapeur jusqu'à 20-30 cm. de profondeur permet d'éliminer diverses espèces parasites qui évoluent dans le sol. Son application est principalement réservée aux serres et terrains maraîchers de faible étendue.

II.- Traitement des semences.
Le traitement des semences est d'application plus simple et plus économique que celui du sol. L'enrobage est réalisé soit par poudrage, soit par trempage des graines dans la préparation pesticide. L'emploi d'un adhésif est indispensable pour permettre aux

graines à tégument lisse de "retenir" une quantité suffisante de produit. Il est recommandé d'utiliser des préparations commerciales à haute teneur en matière active. Le choix du produit et sa dose d'emploi sont fonction de la nature de l'ennemi à combattre, mais également de son éventuelle phytotoxicité à l'égard des jeunes plantes dès la germination.

III.- Exemples de lutte par traitement du sol et des semences.

1°/ Mouche de l'oignon

a) Traitement du sol avant semis suivi d'un enfouissement léger soit par épandage de granulés, soit par pulvérisation d'une bouillie : Carbophénothion 60 g., Diazinon 80 g., Chlorfenvinphos 50 g., Diéthion 60 g., Dichlofenthion 60 g., Fonofos 30 g., Trichloronate 25 g., de matière active à l'are. Apporter au moins 10 l. de bouillie à l'are.

b) Traitement des semences

- Graines : enrobage avec une préparation à base de Diéthion (60 g.) et Trichloronate (40 g.) de matière active par kilog. de graines. Un complément, sous forme d'apport au sol peut être nécessaire, pour atteindre à l'are, respectivement 60 et 40 g. de matière active, quantité minimum indispensable.
Si aucune accoutumance aux organo-chlorés n'a été constatée, l'Aldrine et la Dieldrine 15 g. de m.a./kg peuvent être employés.
- Bulbilles : utiliser en enrobage le Diethion et le Trichloronate aux doses respectives de 60 et 40 g. de M.A. pour 10 kg de bulbilles. Se protéger les mains avec des gants lors de la plantation.

Les traitements du sol et des semences asaurent une bonne protection des plantes contre la Mouche de l'oignon de l'ordre de trois mois. Au-delà ils doivent être complétés en cas de fortes attaques par des applications insecticides en cours de végétation.
Les cultures d'Echalotes sont généralement plus difficiles à protéger que celles d'oignons et poireaux.

A suivre .....

INFORMATIONS — TAVELURE DU POIRIER. — CULTURES FRUITIERES

Les premiers périthèces sont proches de la maturité, mais aucune ascospore n'a encore été recueillie au laboratoire. Sur rameaux attaqués l'année dernière, une grande proportion des pustules chancreuses sont actuellement éclatées et de nombreuses conidies peuvent être libérées. Nous rappelons donc, l'intérêt d'un traitement dès l'apparition du stade C3 pour prévenir une attaque précoce de tavelure.

ABONNEMENT : Le service des bulletins pourra difficilement être assuré, à partir de mars, à toute personne n'ayant pas renouvelé son abonnement.

L'Ingénieur et l'Agent technique chargés des avertissements agricoles,
H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
R. SARRAZIN.

Dernière note : Bulletin 112 - Janvier 1970.

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. BOUYX.
47, Av. Paul Doumer - 93 - MONTREUIL-Ss-BOIS.